



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 juillet 2022**  
**PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE**

Date d'envoi de la convocation : 15/07/2022

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 09

Nombre de membres absents ayant donné procuration : 01

Nombre de membres absents : 01



L'an deux mille vingt-deux et le 26 juillet à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M PEYRIERE Pascal, maire,

**Présents :**

VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie adjoints,

CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel conseillers municipaux.

**Absents représentés :** ROUQUET Julie, procuration à PEYRIERE Pascal.

**Absente excusée :** MOULINET Camille.



Le quorum étant atteint, le Maire PEYRIERE Pascal remercie les membres du Conseil Municipal présents et rappelle la liste des procurations reçues.

- Procuration Julie ROUQUET à Pascal PEYRIERE

Le conseil municipal procède à l'élection du secrétaire de séance.

**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur VOLLE Daniel



**Rappel ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2022
- **Délibérations :**  
⇒ Fixation du nombre d'adjoints suite au décès de M. Serge BARBE, 1<sup>er</sup> adjoint.

- ⇒ Election d'un adjoint au Maire au poste vacant.
  - ⇒ Mode de désignation pour les présentations et les nominations.
  - ⇒ Composition de la Commission d'Appel d'Offre (CAO).
  - ⇒ Composition de la Commission des marchés publics.
  - ⇒ Désignation des nouveaux membres des commissions municipales et des délégués des autres instances (CNAS, SIVU, SMEG).
  - ⇒ Mise à jour du tableau fixant les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.
- Informations et Courriers divers



Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2022.

## APPROUVE A L'UNANIMITE

### Délibérations du Conseil Municipal

#### Délibération N° 057 2022 : Fixation du nombre d'adjoints suite au décès de M. Serge BARBE, 1er adjoint.

Les élus n'ayant pas de remarques.

#### MISE AUX VOIX :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

*Pour : 10*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

- De maintenir à quatre le nombre d'adjoints au maire,
- D'approuver le rang qu'occupera le nouvel élu dans l'ordre du tableau, à savoir le même rang que l'élu qui occupait le poste devenu vacant, soit en l'espèce le rang de 1<sup>er</sup> adjoint.
- De décider que dans la mesure où le candidat élu serait un adjoint dont le poste serait de fait vacant, de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint dans l'ordre du tableau, au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

#### Délibération N° 058 2022 : Election du 1er adjoint suite au décès de Serge BARBE

Il est donc proposé de solliciter les candidatures à cette élection parmi les conseillers municipaux présents.

Se déclare candidat :

- M. Loïc CZARNEKI

Les élus n'ayant pas de remarques.

#### MISE AUX VOIX :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose un bulletin dans l'urne et, le cas échéant,

un bulletin au nom du conseiller municipal qui lui a donné pouvoir.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

➤ **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 10

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : 10 voix

**Monsieur CZARNEKI Loïc ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint au maire et immédiatement installé.**

**Délibération N° 059 2022 : Election du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, vacant suite à l'élection de Monsieur CZARNEKI au poste de 1<sup>er</sup> adjoint.**

Il est donc proposé de solliciter les candidatures à cette élection parmi les conseillers municipaux présents.

Se déclare candidate :

- Madame Patricia BRUNEL

Les élus n'ayant pas de remarques.

**MISE AUX VOIX :**

➤ **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 10

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : 10 voix

**Madame Patricia BRUNEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3<sup>ème</sup> adjointe au maire et immédiatement installée.**

**Délibération N° 060 2022 : Mode de désignation pour les présentations et les nominations**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- De ne pas procéder au vote à bulletin secret pour les présentations et les nominations de délégués et ou membres sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Les élus n'ayant pas de remarques.

**MISE AUX VOIX :**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

### Délibération N° 061 2022 : Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) suite au décès de monsieur Serge BARBE.

Considérant que suite au décès de monsieur Serge BARBE, il y a lieu de procéder au remaniement de la commission d'appel d'offres,

Il est donc proposé de solliciter les candidatures à cette élection parmi les conseillers municipaux présents.

Se déclare candidat :

- Madame Patricia BRUNEL

Les élus n'ayant pas de remarques.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Procède** à l'élection du nouveau membre de la commission d'appel d'offres dans les conditions fixées par la loi. La commission est donc composée comme suit :

*Président* : PEYRIERE Pascal

*Membres titulaires* : CZARNEKI Loïc – VOLLE Daniel – CHARMASSON Fabien

*Membres suppléants* : BRUNEL Patricia — ROUQUET Julie – MOULINET Camille

- **Précise** que peuvent participer avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres des membres des services techniques chargés de suivre l'exécution du marché ou, dans certains cas, d'en contrôler la conformité à la réglementation, des personnalités désignées par le président en raison de leur compétence dans le domaine objet du marché, du comptable public et du représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

### MISE AUX VOIX :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

### Délibération N° 062 2022 : Composition de la commission des marchés publics suite au décès de monsieur Serge BARBE.

Considérant que suite au décès de monsieur Serge BARBE, il y a lieu de procéder au remaniement de la commission d'appel d'offres,

Il est donc proposé de solliciter les candidatures à cette élection parmi les conseillers municipaux présents.

Se déclare candidate :

- Madame Patricia BRUNEL

Les élus n'ayant pas de remarques.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Procède** à l'élection du nouveau membre de la commission des marchés publics dans les conditions fixées par la loi. La commission est donc composée comme suit :

*Président* : PEYRIERE Pascal

*Membres titulaires* : CZARNEKI Loïc – VOLLE Daniel – CHARMASSON Fabien

*Membres suppléants* : BRUNEL Patricia — ROUQUET Julie – MOULINET Camille

**MISE AUX VOIX :**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération N° 063 2022 : Désignation de nouveaux membres aux commissions municipales suite au décès de monsieur Serge BARBE**

Considérant que suite au décès de Monsieur Serge BARBE, il y a lieu de procéder à son remplacement dans les commissions municipales suivantes dont il était membre,

Après avoir recueilli les candidatures à chaque fonction,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Fixe** la liste des commissions municipales modifiées comme suit :

- 1° Commission Budget – Finances, composée d'un Président et 8 membres :

Président : PEYRIERE Pascal

CZARNEKI Loïc - VOLLE Daniel - BREYSSE Aurélie - BRUNEL Patricia  
CHARMASSON Fabien - MOULINET Camille - ROUQUET Julie - BOUCHARD Michel

- 2° Commission administration et ressources humaines, composée d'un Président et 8 membres

Président : PEYRIERE Pascal

CZARNEKI Loïc - VOLLE Daniel - BREYSSE Aurélie - BRUNEL Patricia –  
BOUCHARD Michel – FILLIUNG Benjamin – GIRARD Sandrine - ROUQUET Julie

- 3° Commission des affaires scolaires – petite enfance - jeunesse - Vie associative, composée d'un Président et 8 membres

Président : PEYRIERE Pascal

CZARNEKI Loïc - BREYSSE Aurélie – BOUCHARD Michel - CHARMASSON Fabien –  
FILLIUNG Benjamin – GIRARD Sandrine – MOULINET Camille – ROUQUET Julie

- 4° Commission Action sociale – Seniors : composée d'un Président – 7 membres élus du conseil municipal et 7 membres nommés après consultation

Président : PEYRIERE Pascal.

7 membres élus du conseil municipal :

CZARNEKI Loïc - BREYSSE Aurélie - BOUCHARD Michel - BRUNEL Patricia –  
FILLIUNG Benjamin - GIRARD Sandrine - ROUQUET Julie

7 membres nommés après consultation :

ANNALARO Florence - CHARMASSON Brigitte - POBEL Catherine - JUVIN Stéphanie -  
THIERRY Marise - VALVASORI Chantal – OUVRAY Alain.

▪ 5° Commission des Travaux et voiries : composée d'un président et 8 membres

Président : PEYRIERE Pascal

CZARNEKI Loïc - VOLLE Daniel - BREYSSE Aurélie - BRUNEL Patricia  
CHARMASSON Fabien - FILLIUNG Benjamin – GIRARD Sandrine - BOUCHARD Michel

▪ 6° Commission environnement, développement durable, agriculture, forêt : composée d'un président et 8 membres

Président : PEYRIERE Pascal

VOLLE Daniel - BOUCHARD Michel - BRUNEL Patricia - CZARNEKI Loïc  
CHARMASSON Fabien – FILLIUNG Benjamin – GIRARD Sandrine - MOULINET Camille

▪ 7° Commission Urbanisme, prévention des risques, accessibilité, sécurité bâtiments et matériel : composée d'un président et 8 membres

Président : PEYRIERE Pascal

CZARNEKI Loïc - VOLLE Daniel - BREYSSE Aurélie - BRUNEL Patricia  
CHARMASSON Fabien - FILLIUNG Benjamin – GIRARD Sandrine – ROUQUET Julie.

▪ 8° Commission Fêtes cérémonies, patrimoine culture, tourisme, communication : composée d'un Président et 8 membres :

Président : PEYRIERE Pascal

BREYSSE Aurélie – BOUCHARD Michel – CHARMASSON Fabien - CZARNEKI Loïc FILLIUNG  
Benjamin – GIRARD Sandrine - MOULINET Camille – ROUQUET Julie

Les élus n'ayant pas de remarques.

**MISE AUX VOIX :**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération N° 064 2022 : Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale suite au décès de monsieur Serge BARBE**

Considérant que suite au décès de Monsieur Serge BARBE, il y a lieu de procéder à son remplacement en tant que délégué au Comité National d'Action Sociale

### MISE AUX VOIX :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

M.VOLLE Daniel ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu comme membre titulaire du Syndicat mixte d'Electricité du Gard.

Le poste de délégué suppléant étant vacant suite à l'élection de monsieur VOLLE Daniel en remplacement de M Serge BARBE, après appel à candidature par le Maire, M. CHARMASSON Fabien se porte candidat pour être délégué suppléant du Syndicat mixte d'Electricité du Gard, en remplacement de monsieur M.VOLLE Daniel.

Le Maire fait procéder à un scrutin secret à la majorité absolue, en application du Code Général des Collectivités territoriales,

Les élus n'ayant pas de remarques.

### MISE AUX VOIX :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

M.CHARMASSON Fabien ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu comme membre suppléant du Syndicat mixte d'Electricité du Gard

Par conséquent, les Délégués titulaires et suppléants au Syndicat mixte d'Electricité du Gard sont :

TITULAIRE	PEYRIERE Pascal	VOLLE Daniel
SUPPLEANT	CZARNEKI Loïc	CHARMASSON Fabien

### Délibération N° 067 2022 délibération fixant les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **Article 1<sup>er</sup>** : à compter du 26 juillet 2022, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux, est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux par l'article 78 de la loi du 27 février 2002, version consolidée au 27 mai 2020 fixé aux taux suivants :
  - Maire : 40,3 % de l'indice brut 1027
  - 1<sup>er</sup> adjoint : 10,7 % de l'indice brut 1027
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : 9,6 % de l'indice brut 1027
  - 3<sup>ème</sup> adjoint : 9,6 % de l'indice brut 1027
  - 4<sup>ème</sup> adjoint : 9,6 % de l'indice brut 1027
  - Conseiller municipal : 3,3 % de l'indice brut 1027
- **Article 2** : les indemnités de fonction sont payées mensuellement (voir tableau ci-après) et suivront chaque revalorisation du point indiciaire de la fonction publique

Après appel à candidature, il vous est proposé de procéder à la désignation d'un nouveau délégué au CNAS. Monsieur PEYRIERE Pascal se porte candidat.

Les élus n'ayant pas de remarques.

**MISE AUX VOIX :**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

M. PEYRIERE Pascal ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu pour représenter la commune au sein du collège des élus du CNAS.

**Délibération N° 065 2022 : Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Massif Bagnolais (SIVU) suite au décès de monsieur Serge BARBE**

Après appel à candidature par le Maire, M. FILLIUNG Benjamin se porte candidat pour être délégué suppléant du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Massif Bagnolais en remplacement de monsieur M. BARBE Serge,

Les élus n'ayant pas de remarques.

Le Maire fait procéder à un scrutin secret à la majorité absolue, en application du Code Général des Collectivités territoriales,

**MISE AUX VOIX :**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

M. BENJAMIN FILLIUNG ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu comme membre suppléant du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Massif Bagnolais.

Par conséquent, les Délégués titulaires et suppléants au SIVU sont :

TITULAIRE	VOLLE Daniel
SUPPLEANT	FILLIUNG Benjamin

**Délibération N° 066 2022 : Désignation d'un délégué au Syndicat mixte d'Electricité du Gard suite au décès de monsieur Serge BARBE**

Après appel à candidature par le Maire, M. VOLLE Daniel se porte candidat pour être délégué titulaire du Syndicat mixte d'Electricité du Gard, en remplacement de monsieur M. BARBE Serge,

Le Maire fait procéder à un scrutin secret à la majorité absolue, en application du Code Général des Collectivités territoriales,

Les élus n'ayant pas de remarques.

Bénéficiaires	Taux en % de l'indice 1027 revalorisé au 01/07/2022 = 40 142.58	Indemnité brute en euros
Maire PEYRIERE Pascal	40,3	19 467.46
1 <sup>er</sup> adjoint CZARNEKI Loïc	10,7	5 168.78
2 <sup>ème</sup> adjoint VOLLE Daniel	9,6	4 637.41
3 <sup>ème</sup> adjoint BRUNEL Patricia	9,6	4 637.41
4 <sup>ème</sup> adjoint BREYSSE Aurélie	9,6	4 637.41
Conseiller municipal BOUCHARD Michel	3,3	1 594.11
	<b>TOTAL</b>	<b>40 142.58</b>

- **Article 3** : Précise que le calcul du montant des indemnités de fonction pour le maire, les adjoints et les conseillers délégués, s'effectuera sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique en tenant compte de ses variations successives.

Les élus n'ayant pas de remarques.

#### MISE AUX VOIX :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

#### Informations et Courriers divers

- ⇒ Les travaux du seuil de Chusclan sont reportés à la période de juin à septembre 2023.
- ⇒ La DETR a accordé une subvention de 94 000 € pour la réalisation des travaux VRD du chemin de la Combe de Carmignan – tranche 3
- ⇒ Le jugement M. RODRIGUEZ et Madame STOCCHI a été rendu. Le tribunal rejette leur requête.
- ⇒ L'installation de la fibre doit être achevée fin septembre 2022.
- ⇒ Vigilance et réglementation, feux de forêt : Monsieur CZARNEKI rappelle les actions à réaliser en cas d'incendie par les élus ainsi que la carte et la composition de la cellule de crise municipale. Il faut que le PCS soit remis à jour suite au décès de monsieur BARBE. Une réunion spécifique va être organisée pour retravailler le document.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.

Fait à CHUSCLAN, le

**Le MAIRE,**

PEYRIERE P.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

VOLLE D.

